



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-028

PUBLIÉ LE 11 JANVIER 2023

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

75-2023-01-11-00001 - Arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Paris (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2023-01-11-00001

Arrêté préfectoral portant renouvellement de la
composition de la commission de concertation
chargée de donner un avis sur les questions
relatives aux contrats passés avec les
établissements d'enseignement privés de
l'académie de Paris



Arrêté préfectoral
portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Paris

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L442-10, L422-11 et R442-63 et suivants,
Vu la circulaire du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'intérieur et de la décentralisation du 9 décembre 1985 relative à la mise en place des commissions de concertation,
Vu la circulaire interministérielle du 13 juillet 1990 relative au renouvellement des commissions de concertation,
Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-02-15-010 du 15 février 2017 portant renouvellement de la composition de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Paris ;
Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 6, 7 et 8 octobre 2020 ;
Vu les délibérations du Conseil régional des 23 septembre 2021 et 19 mai 2022 ;
Vu les propositions du recteur de la région académique d'Ile de France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France, en date du 24 novembre 2022 ;
Sur proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La composition de la commission de concertation instituée au siège de l'académie de Paris est renouvelée pour trois ans.

Article 2

I - AU TITRE DES PERSONNES DESIGNES PAR L'ETAT

- a) Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, président.**
- b) Le recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, président en cas d'empêchement du préfet, conformément à l'article R442-68 du Code de l'éducation. Si le recteur est lui-même empêché, la présidence de la commission est assurée par le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.**

c) Quatre représentants des services académiques

En qualité de titulaires

Monsieur Antoine DESTRÉS
Directeur de l'académie de Paris

Madame Delphine VIOT-LEGOUDA
Secrétaire générale d'académie
de l'enseignement scolaire

Madame Christelle GAUTHEROT
Directrice académique des services
de l'éducation nationale chargée du premier
degrés et des collèges

Madame Claire MAZERON
Directrice d'académique des services
de l'éducation nationale chargée des lycées
et de la liaison avec l'enseignement supérieur

En qualité de suppléants

Monsieur Nicolas JURY
Inspecteur d'académie - inspecteur
pédagogique régional

Madame Zohra YAHIAOUI
Secrétaire générale adjointe
chargée du Pôle programmation scolaire
et moyens écoles et établissements

Monsieur Sébastien TAVERGNE
Directeur académique adjoint des services
de l'éducation nationale chargé des collèges

Monsieur Jean-François BARLE
Directeur académique adjoint des services
de l'éducation nationale chargé des lycées
et de la liaison avec l'enseignement supérieur

d) Trois personnalités qualifiées dans les domaines économique, social, éducatif ou culturel :

En qualité de titulaires

Monsieur Anthony DE CASTRO
Délégué académique à la formation
professionnelle et continue

Madame Virginie COUSIN-DOUEL
Cheffe du service académique d'information
et d'orientation

Monsieur Jean-François CANTENEUR
Directeur diocésain de l'enseignement
catholique de Paris

En qualité de suppléants

Madame Elise GRESSANT
Déléguée académique adjoint à la formation
professionnelle et continue

Monsieur Guillaume PIN
Chargé de mission académique Ecole-Entreprise,
responsable de la Mission académique
Education-Economie

Monsieur Patrick PETIT-OHAYON
Responsable du département enseignement
du Fonds Social Juif Unifié

Article 3

II - AU TITRE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

a) Conseillers régionaux

En qualité de titulaires

Mme Béatrice LECOUTURIER
Mme Alexandra SZPNER
M. Roberto ROMERO

En qualité de suppléants

Mme Emmanuelle DAUVERGNE
Mme Jeanne d'HAUTESERRE.
N.

b) Conseillers de Paris

En qualité de titulaires

Monsieur Patrick BLOCHE
Monsieur Emmanuel COBLENC
Monsieur Mahor CHICHE
Monsieur Jean-Noël AQUA
Monsieur Jean-Pierre LECOQ
Mme Nathalie MAQUOI

En qualité de suppléants

Madame Carine PETIT
Madame Dominique KIELEMOES
Madame Marie-José RAYMOND-ROSSI
Monsieur Jean-Philippe DAVIAUD
Madame Inès DE RAGUENEL
N.

Article 4

III - AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

a) Chefs d'établissement d'enseignement privés

En qualité de titulaires

Madame Christelle BAZINET
Directrice de l'école Notre Dame de Lourdes
Paris 20^{ème}
SYNADEC

Monsieur Olivier DUCHENOY
Délégué académique du SNCEEL Paris
Directeur de l'établissement Massillon
Paris 4^{ème}
SNCEEL

Monsieur Thierry COURRÉGE
Directeur du Collège Saint-Vincent et lycée
Charles de Foucaud Paris 18^{ème}
UNETP

En qualité de suppléants

Monsieur Christophe d'ERCEVILLE
Directeur de l'école Notre Dame de la Gare
Paris 13^{ème}
SYNADEC

Monsieur Sullian WIENER
Directeur du collège et lycée Pascal
Paris 16^{ème}
EPLC

Monsieur Cyrille NIOL
Directeur du lycée privé, technologique
et professionnel Carcado-Saisseval Paris 6^{ème}
UNETP

b) Maîtres enseignants dans un établissement privé

En qualité de titulaires

Madame Isabelle HERMITTE
Collège Rocroy Saint Vincent de Paul
Paris 10^{ème}
CGT-SUNDEP

Madame Judith VOLCOT
Collège Yabné
Paris 13^{ème}
SPEP-CFDT

Madame Laurène JOANNIC
Collège La Bruyère Sainte Isabelle
Paris 14^{ème}
SNEC-CFTC

En qualité de suppléants

Madame Charihene EL HETTAK
Lycée Saint Sulpice
Paris 6^{ème}
CGT-SUNDEP

Madame Alexandrine SIMONENKO
Ecole Saint-Marcel
Paris 13^{ème}
SPEP-CFDT

Madame Anita HOUETO
École Eugène Napoléon Saint-Pierre Fourier
Paris 12^{ème}
SNEC-CFTC

c) Parents d'élèves

En qualité de titulaires

Mme Virginie DURIN
Mme Françoise MARCIN
Mme Camille PIZOT

En qualité de suppléants

M. Fabien RONDEAU
Mme Sonia MONOTUKA
Mme Bérengère PINCZON DU SEL

Article 5

Le secrétariat de la commission est confié aux services du rectorat de l'académie de Paris.

Article 6

Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et le recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 janvier 2023

**Le préfet,
Directeur de Cabinet**

Signé

Christophe NOËL du PAYRAT